

Groupe de consultation des intervenants du stationnement

Mandat

Mandat

Le Groupe de consultation des intervenants du stationnement (GCIS) servira de tribune aux intervenants et à la Ville pour discuter des politiques et des services administrés par le Programme municipal de gestion du stationnement dans le cadre de la Stratégie municipale de gestion du stationnement (SMGS).

Composition du Groupe

Le directeur ou la directrice des Services des routes et du stationnement assumera la présidence et assistera à toutes les réunions du GCIS.

Le GCIS comprendra les membres suivants :

- **Quatre (4) représentants des zones d'amélioration commerciale (ZAC)**, sélectionnés par le Conseil des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa;
- **Trois (3) représentants des associations communautaires**, dont deux (2) sont sélectionnés par le directeur ou la directrice des Services des routes et du stationnement, en consultation avec les conseillers municipaux des quartiers comportant des stationnements payants, et un (1) est sélectionné par la Fédération des associations civiques d'Ottawa;
- **Un (1) représentant en matière d'accessibilité**, sélectionné par le Comité consultatif sur l'accessibilité;
- **Un (1) représentant de la gestion de la demande en transport, des cyclistes et des piétons**, sélectionné par le directeur ou la directrice des Services des routes et du stationnement;
- **Un (1) représentant de l'Administration du tourisme et des congrès d'Ottawa**, sélectionné par Tourisme Ottawa;
- **Un (1) représentant de l'industrie de l'aménagement, des propriétaires et des gestionnaires d'immeubles**, sélectionné par la Building Owners and Managers Association of Ottawa;
- **Un (1) représentant des lieux de culte**, sélectionné par le directeur ou la directrice des Services des routes et du stationnement;
- **Un (1) représentant des aînés**, sélectionné par le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa.

Le personnel de la Ville peut être invité aux réunions, s'il y a lieu et à la demande du GCIS ou du directeur ou de la directrice des Services des routes et du stationnement, en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Si un siège se libère, le directeur ou la directrice des Services des routes et du stationnement, ou son mandataire, communiquera avec le bureau, le comité ou l'organisme responsable de la sélection de chaque catégorie de membres et demandera qu'un nouveau membre soit choisi.

Rôles et responsabilités

Les membres du GCIS :

1. participent aux discussions et formulent des commentaires sur les programmes, les initiatives, les services et les sujets liés à la SMGS, y compris, sans toutefois s'y limiter, les plans de travail, les rapports annuels, les études sur le stationnement et les politiques relatives au stationnement;
2. tiennent informés leurs comités et organismes respectifs en ce qui concerne les sujets discutés lors des réunions du GCIS;
3. acceptent que lorsque l'information est présentée sous forme d'« ébauche », de « proposition », de « version provisoire », etc., elle n'est pas destinée à être divulguée en dehors de leurs comités et organismes respectifs;
4. suggèrent des sujets de discussion pertinents à ajouter à l'ordre du jour des prochaines réunions (au besoin);
5. acceptent d'assister à autant de réunions que possible;
6. acceptent de se conformer à ce mandat.

La Ville :

1. fournit les ressources requises pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la tenue des réunions et se charge de la préparation et de la distribution des ordres du jour et des procès-verbaux;
2. coordonne et convoque les réunions et fournit des services administratifs et autres, au besoin;
3. approuve les propositions des intervenants concernant les points à ajouter à l'ordre du jour et informe les autres membres des points à l'ordre du jour, s'il y a lieu;
4. lance le processus de sélection des membres du GCIS à la fin ou vers la fin de chaque mandat du Conseil en communiquant avec l'organisme, le bureau ou le

comité responsable de la sélection des membres pour chaque catégorie de membres.

Prise de décisions

Le GCIS participera à divers programmes, initiatives, services et sujets liés à la SMGS, mais il n'aura aucun pouvoir décisionnel officiel.

Réunions

Le GCIS se réunira au moins trois (3) fois par année.

Les membres du GCIS qui ne peuvent assister à une réunion peuvent nommer un remplaçant qui agira à titre de membre dans la même catégorie que le membre absent.

Durée du mandat

Les membres siégeront au Groupe durant la même période que le mandat du Conseil.

Le président ou la présidente se réserve le droit de remplacer tout membre qui manque régulièrement des réunions et qui n'a pas désigné un remplaçant pour y assister.